



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate :** 1 novembre 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES DECLARATIONS DE SITUATION D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DANS LES REGIONS COTIERES ET DE POMPAGE DES EAUX DANS LA VILLE DE NEW YORK**

***Des exemptions aux interdictions de feux seront accordées dans les régions touchées par l'Ouragan***

***Toutes les terres domaniales de Long Island demeurent fermées.***

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que le Département de la protection de l'environnement (Department of Environmental Conservation (DEC)) a diffusé des déclarations de situation d'urgence pour autoriser l'utilisation d'un permis général pour les réparations d'urgence suite à l'Ouragan Sandy et suspendre l'exigence de permis pour pomper les eaux d'inondations dans la Ville de New York. Le permis général permettra aux municipalités et propriétaires d'effectuer rapidement les réparations d'urgence et de stabiliser les fronts de mer, les routes et ponts des régions côtières de l'état. La suspension de l'exigence d'un permis pour pomper l'eau dans la Ville de New York permettra aux résidents et entreprises d'éliminer immédiatement l'eau dans les bâtiments touchés.

« L'Etat continue de travailler pour protéger les communautés et les infrastructures vitales qui ont été endommagées par l'Ouragan Sandy », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Toutes les agences publiques assurent que la réponse globale de l'Etat face à l'ouragan est rapide et efficace. Ces déclarations de situation d'urgence assureront que les communautés peuvent démarrer les efforts de reconstruction aussi vite que possible conformément aux meilleures pratiques identifiées par le DEC. »

Le Commissaire du DEC, Joe Martens, a déclaré : « En réponse à l'appel du Gouverneur pour que les agences d'Etat se mobilisent face à l'Ouragan Sandy, le DEC a mobilisé ses équipes de gestion des situations d'urgence dans chaque région touchée, pour prêter assistance aux localités subissant des dégâts causés par les marées de tempête, les vents violents et les inondations. Ces équipes s'attachent à répondre aux besoins des communautés, entreprises et propriétaires affectés négativement par l'ouragan jusqu'à leur complet rétablissement. Le personnel distribuera des permis généraux pour permettre aux municipalités et au grand public de prendre rapidement les mesures nécessaires pour stabiliser et réparer les propriétés, les routes et ponts. »

French

## Erosion côtière

Les dégâts étendus aux infrastructures, propriétés publiques et privées causés par les vents, les inondations, l'érosion côtière et des berges de l'Ouragan Sandy sont en train d'être évalués. De nombreux travaux de réparation et de stabilisation peuvent avoir lieu dans des zones sensibles pour l'environnement, telles que les régions côtières, les cours d'eau et milieux humides protégés. Les meilleures pratiques identifiées par le DEC doivent être suivies pour effectuer ces réparations et faire en sorte que les ressources naturelles soient protégées autant que possible. Le DEC mettra du personnel à disposition pour consulter les propriétaires.

La délivrance de permis pour les projets de réparation et de stabilisation sera accélérée avec l'utilisation d'un nouveau permis général qui pourra être complété en ligne et qui couvrira les travaux des régions côtières de Long Island et de la Ville de New York, et les zones de marées de la basse Vallée de l'Hudson. Le DEC collabore avec les villes de Long Island qui maintiennent leurs propres programmes contre l'érosion côtière approuvés par le DEC. Ce permis s'applique aux travaux réglementés selon les Articles 25 et 34 de la Loi sur la protection de l'environnement (Environmental Conservation Law (ECL)). Les permis seront accordés jusqu'au 31 octobre 2013.

Il est conseillé au public de faire preuve de prudence et de ne pas entrer dans des cours d'eau, rivières, lacs et zones côtières, où des courants rapides et des débris immergés peuvent être dangereux et potentiellement mortels.

Les travaux ne doivent être entrepris qu'après consultation du DEC, sauf en cas de travaux immédiatement nécessaires pour protéger la santé et la sécurité publiques, pour assurer que le projet sera mis en œuvre d'une manière qui minimisera les effets sur les ressources naturelles. Pour en savoir plus sur l'utilisation d'un permis général et sur les meilleures pratiques concernant les efforts de reconstruction suite à l'Ouragan Sandy, visiter : <http://www.dec.ny.gov/index.html>. De plus, les Bureaux régionaux des permis liés à l'environnement sont disponibles pour répondre aux questions. Une liste de ces bureaux est consultable à : <http://www.dec.ny.gov/about/39381.html>.

Le DEC travaille avec ses partenaires locaux et fédéraux pour évaluer les dégâts dans les régions côtières de l'Etat de New York et déterminer les prochaines étapes de la reconstruction. A ce stade, le DEC est en mesure de confirmer :

Brisures :

- Parc de comté Smith Point, Comté Suffolk : brisure de 45 m (50 yd) de Fire Island dans le parc de comté Smith Point dans la zone naturelle et située environ à 5 000 mètres à l'ouest de la jetée Ouest du canal Moriches Inlet.
- Moriches Inlet et parc de comté Cupsoque, Comté Suffolk : Brisure à Moriches Inlet et la jetée Est de Moriches Inlet est gravement endommagée. Le parc de comté Cupsoque a été presque

French

complètement entraîné dans la Baie Moriches.

- Fire Island, Comté Suffolk : Le Service national des parcs signale qu'il y a de multiples brisures le long de Fire Island. Les détails exacts et les lieux n'ont pas été fournis. Le Service national des parcs conduit des évaluations plus poussées dans cette région.
- Plage Rockaway, Queens : La plage Rockaway est dévastée avec des kilomètres de promenade, postes de sauvetage et terrains de jeux emportés. Plus de 50 maisons ont été incendiées, des rues et des immeubles sont inondés.

Le DEC a reçu des signalements d'importants dégâts sur les plages dans ces endroits ainsi qu'à :

- Long Beach, Comté Nassau
- Robert Moses Park, Comté Nassau
- Jones Beach, Comté Nassau : Les eaux sont passées par-dessus la plage et ont traversé l'île de l'océan vers le côté de la baie.
- Meschutt Beach, Comté Suffolk : Perte d'une dune de 3,6 m (12 pieds)
- Littoral national, Fire Island, Comté Suffolk

### **Suspension des exigences de permis pour le pompage des eaux dans la Ville de New York**

Les exigences de permis pour les entreprises et propriétaires de maisons qui cherchent à pomper l'eau des propriétés inondées sont provisoirement suspendues. Si l'eau contient des produits récupérables en quantité importante, comme du mazout flottant sur l'eau qui pourrait causer d'autres dégâts structurels ou des dégâts à l'environnement s'ils ne sont pas retirés immédiatement, toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour retirer et éliminer les produits de façon appropriée avant le pompage.

La suspension des exigences de permis reste effective jusqu'au 6 novembre 2012, et s'applique seulement aux rejets liés aux inondations, où une réponse rapide est nécessaire.

Lorsqu'une fuite importante s'est produite, le propriétaire ou l'opérateur doit signaler la fuite au DEC via la ligne spéciale pour les fuites (1-800-457-7362) et utiliser des entreprises spécialisées en matière d'environnement pour manipuler, traiter, et éliminer correctement de telles substances, avant un déversement dans le réseau d'égouts de la ville. Les entreprises qui collectent et éliminent des substances dangereuses ou à base de pétrole doivent se conformer à toutes les exigences liées à la manutention, au traitement et à l'élimination des matières collectées.

Des directives supplémentaires concernant les exigences ci-dessus sont consultables en suivant les liens :

- <http://www.dec.ny.gov/regulations/2634.html> – exigences liées à la notification de fuites

- <http://www.dec.ny.gov/public/76659.html> – informations générales concernant la réponse aux tempêtes
- <http://www.dec.ny.gov/chemical/86505.html> – directives concernant le nettoyage du mazout dans les résidences en cas de tempêtes/inondations

### **Usines de traitement des eaux usées**

Le DEC contrôle étroitement les opérations des usines de traitement des eaux usées dans la région. Les faits suivants sont un condensé qui a été rapporté à ce jour par le DEC depuis que l'Ouragan Sandy a frappé :

- 12 établissements ont signalé des inondations
- 10 établissements ont signalé des effluents partiellement traités ou non traités depuis lundi
- 4 établissements ont encore des effluents partiellement traités ou non traités en ce moment

En raison des effets de l'ouragan, il n'est pas possible de déterminer précisément la quantité d'effluents partiellement traités ou non traités qui sont déversés dans les cours d'eau.

### **Fuites**

Plus de 630 fuites liées à la tempête ont été signalées au DEC via la ligne spéciale pour les fuites. Le personnel du DEC traite ces fuites. Le personnel supervise le travail des entreprises et, si nécessaire, recrute des entreprises pour nettoyer.

### **Exemptions aux interdictions de feux**

Afin d'aider les municipalités touchées par l'Ouragan Sandy, le Département de la protection de l'environnement de l'Etat accordera des dérogations aux interdictions de brûler les débris de bois. En ce moment, les municipalités touchées peuvent demander au DEC l'autorisation de brûler des végétaux, comme les branches d'arbres, les branchages et feuillages, collectés en réponse à la tempête.

Les demandes des responsables municipaux pour brûler les déchets doivent être effectuées auprès du Bureau régional du DEC approprié, à l'attention de l'Ingénieur régional de contrôle de la pollution de l'air, et doivent comporter le nom et les informations de contact du responsable municipal, le lieu du feu, et des informations spécifiques sur la gestion du feu. Les informations de contact des bureaux régionaux sont disponibles à : <http://www.dec.ny.gov/about/50230.html>.

Pour les demandes démontrant le besoin d'éliminer des débris de bois suite à l'Ouragan Sandy, le DEC exercera son pouvoir discrétionnaire pour autoriser le feu qui normalement serait interdit en vertu de la réglementation de l'Etat (6 NYCRR Part 215). Les autorisations seront accordées pour une période

limitée et ne seront pas valides au-delà du 31 décembre 2012. Cet exercice de pouvoir discrétionnaire ne s'applique qu'à l'interdiction du DEC sur les feux en plein air ; toutes les autres exigences demeurent effectives.

Pour consulter la liste complète des questions et réponses sur les feux en plein air dans l'Etat de New York, visiter le site web du DEC à : <http://www.dec.ny.gov/chemical/58519.html>.

### **Restrictions de déplacement du bois**

Le DEC rappelle aux propriétaires, entreprises et municipalités que les débris de bois peuvent abriter des parasites exotiques envahissants. Dans de nombreuses régions touchées par la tempête, les mesures de quarantaine fédérales et d'état qui limitent le déplacement de bois afin d'empêcher la propagation de ces parasites dangereux, qui détruisent les arbres, demeurent effectives.

Les mesures de quarantaines concernant le longicorne asiatique sont en place à Long Island et dans la Ville de New York, qui interdit le déplacement de bois en-dehors de ces zones, sauf en cas de permis du Département d'Etat de l'Agriculture et des Marchés (Department of Agriculture and Markets (NYSDAM)). Pour des informations sur le déplacement de bois et de débris de bois dans ces zones, consulter le site du NYSDAM : <http://www.agriculture.ny.gov/PI2/alb.html>.

Le DEC, NYSDAM et le Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux de l'USDA ont également pris des mesures de quarantaine dans quatre comtés de la Vallée de l'Hudson et 16 comtés de l'Ouest de New York, afin d'empêcher la propagation de l'agrile du frêne (emerald ash borer (EAB)). Ces mesures de quarantaine interdisent le déplacement de bois de frêne ou de bois de chauffage de tout type, en-dehors des comtés mis sous quarantaine.

En règle générale, les débris d'arbres ne doivent pas être déplacés en-dehors du comté d'où ils proviennent. Le broyage des chutes de bois éliminera normalement les parasites et rendra le matériau approprié pour le paillis, le contrôle de l'érosion, le carburant ou l'utilisation comme agent de gonflement. Les rondins de bois peuvent être enterrés dans une décharge appropriée ou empilés pour une mise au rebut ou une utilisation ultérieure. Afin d'empêcher la propagation de parasites envahissants, les rondins de bois vendus ou donnés en guise de bois de chauffage ne doivent pas être déplacés en-dehors de leur comté d'origine.

Une ligne spéciale EAB et pour le bois de chauffage est disponible au 1-866-640-0652. Pour plus d'informations, visiter le site web du DEC en suivant les liens ci-dessous :

- Gestion des débris de tempête : <http://www.dec.ny.gov/regulations/8751.html>
- Règlements et déplacement de bois de chauffage : <http://www.dec.ny.gov/animals/28722.html>
- Agrile du frêne : <http://www.dec.ny.gov/animals/7253.html>
- Longicorne asiatique : <http://www.dec.ny.gov/animals/7255.html>

## **Fermetures des terres domaniales**

Toutes les propriétés du DEC des Comtés Nassau et Suffolk seront fermées au public jusqu'à ce qu'elles puissent être toutes évaluées et que tout risque de danger soit écarté. Ces terres sont fermées à toutes les activités, notamment la chasse, la randonnée et les promenades à bicyclette.

Les propriétés populaires du DEC soumises à fermetures comprennent, mais ne sont pas limitées à :

- Réserve Otis Pike
- Zone de gestion des ressources naturelles de Rock Point
- Zone de gestion de Westhampton
- West Tiana
- Barcelona Neck
- Réserve Sarnoff Pine Barrens
- Zone protégée de Randall Pond/Ridge

(Veuillez consulter le site web pour d'autres lieux)

Pour toutes questions sur les fermetures, veuillez contacter le DEC au (631) 444-0350.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
Etat de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418